LE CIRVASALISSIEN



Le Mot du Maire

Cette fin de mandat est pour moi l'occasion de remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé durant ces six années à la vie de la commune: mes adjoints, les membres du Conseil Municipal, du CCAS, de la commission fleurissement, de l'association Loisirs et Cultures.

Pour 2014 et 2015, la diminution annoncée des dotations de l'état et par contrecoup celles des collectivités locales aura obligatoirement un impact sur les finances des communes et sur les services subventionnés par le Conseil Général.

Des priorités seront alors à déterminer mais une équipe volontaire au service du village et de ses habitants permettra certainement de surmonter ces difficultés.

Je vous souhaite pour 2014 une année remplie de joie, de santé et l de bonheur.

Bernard Eigelthinger





Appel à la vigilance Les vols dans les communes se multiplient et

Les vols dans les communes se multiplient et il nous a semblé utile de mettre dans ce numéro quelques recommandations données par le ministère de l'Intérieur. Cette information nous a également été communiquée lors d'une réunion avec la Gendarmerie.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

A LA MAISON:

Comment vous protéger contre les cambriolages?



Assurez vous que votre porte est munie d'une serrure fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

De nuit fermez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets.

Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.

Ne pas laissez apparaître votre situation sur l'annuaire ou sur la boite aux lettres mentionnant que vous êtes seul

(es) comme « veuf, veuve ».

Faites vous installer un téléphone prés de votre lit ou prenez un téléphone sans fil; inscrivez ou mémorisez les numéros de téléphone d'urgence.

Ayez à proximité du lit une lampe électrique.

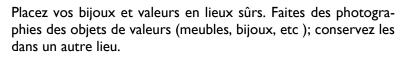
Ne pas garder chez vous de grosses sommes d'argent (100 EUROS = 650 francs).

EN CAS D ABSENCE:

Ne pas laissez vos clefs sous le paillasson ou dans la boite aux lettres. Laisser un double des clefs chez une personne de confiance; avisez vos voisins, la police municipale et la brigade de gendarmerie de votre départ; des surveillances adaptées seront mises en place.

Faites suivre le courrier ou faites le prendre par une personne de confiance; évitez une boite aux lettres débordante démontrant ainsi l'absence des occupants.

Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets. Ne pas laissez de message sur le répondeur téléphonique indiquant votre absence. Demandez le transfert d'appel à votre opérateur.





QUE FAIRE, FACE AUX DEMARCHEURS:



Ouvrir par une porte bloquée par un entrebâilleur ou regarder par une fenêtre. Ne laisser rentrer personne si vous êtes seul(e)s.

Soyez très vigilants avec les personnes proposant un produit ou service à domicile ; bien souvent, il est plus cher et l'après vente n'est pas assuré. Néanmoins vous bénéficiez d'un délai de réflexion de 07 jours pour retourner l'article. Aucun paiement ne doit être effectué avant l'expiration de ce délai. Ne remettez surtout pas de chèque postdaté ni

d'autorisation de prélèvement. Ne signez aucun document dont vous ne connaissez pas la portée. En cas de doute, appelez la Gendarmerie.

« Vous êtes
victime ou
témoin d'un
cambriolage :
APPELEZ LE 17
ou le 112 »

Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte.

Méfiez vous des faux employés d'EDF GDF, de LA POSTE, FRANCE TELECOM. Ces services ne se déplacent jamais sans vous en avoir averti auparavant par courrier.

Méfiez-vous également des faux POLICIERS, POMPIERS ou GENDARMES. Les personnels interviennent toujours en uniforme. Dans le doute, demandez leur carte professionnelle même si la personne est en uniforme.

Vérifiez également s'il y a la présence d'un véhicule professionnel devant chez vous.

Indiquez à voix haute que vous appelez la Gendarmerie (17) et faites le sans attendre.

QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE:

Ne touchez à rien; ne rajouter aucune trace à celles déjà présentes. Ne faites pas le ménage avant l'arrivée des gendarmes.

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie de votre domicile de préférence avec votre téléphone portable. En effet, bien souvent les cambrioleurs utilisent les téléphones fixes.

Fournissez aux enquêteurs les factures et photographies des objets volés.

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION:



N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs. Appelez au secours ; retenez le signalement de votre agresseur, âge, taille corpulence, cheveux, accent, vêtements, etc.

Essayez de retenir le maximum de renseignements et, si possible, notez les en attendant l'arrivée des gendarmes. Retenez les caractéristiques du véhicule utilisé et la direction de fuite.

VOTRE SECURITE, C EST L'AFFAIRE DE TOUS

Nous pouvons ensemble avec vos voisins et votre mairie prendre des mesures pour lutter plus efficacement contre les vols.

N'hésitez pas à appeler la brigade de gendarmerie de Lunéville (03.83.73.02.07 ou 17) pour signaler un fait inhabituel, ou simplement demander un renseignement. Nous nous déplacerons chez vous pour assurer la meilleure prise en compte de vos sollicitations.

UNE BIZARRERIE! UN DOUTE?

Dès lors que vous vous interrogez, appeler la Gendarmerie le moindre élément peut être l'élément du puzzle qui nous permettra de garantir votre sécurité et celle de vos voisins.

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : APPELEZ LE 17 ou le 112

Votre appel peut être déterminant pour interpeller les cambrioleurs



Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

La brocante de jouets

La brocante de jouets a encore cette année donné entière satisfaction aux vendeurs ainsi qu'aux acheteurs qui ont pu trouver, à petits prix et en bon état, des jeux et des jouets pour tous les âges.



Cérémonies commémoratives









Cérémonie commémorative de la Bataille du Grand Couronné

Cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre 1918

De nombreuses personnes étaient présentes au cimetière militaire de Courbesseaux pour commémorer le 99ème anniversaire de la Bataille du Grand Couronné qui, en septembre 1914 sauva Nancy après des combats meurtriers. Le président du comité du souvenir français de Nancy a rappelé l'historique de cette bataille. L'Adjointe au Maire de Nancy a souligné "l'attachement de Nancy, l'importance de la Bataille du Grand Couronné et le combat héroïque " elle a également rappelé "la clairvoyance et la lucidité du général de Castelnau".

Cette année, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée à Réméréville. Elle réunissait les villages de Réméréville, Cerville et Courbesseaux.

Ensuite, les autorités présentes ont procédé à un dépôt de gerbes devant une foule attentive. En marge de celle-ci, au cimetière militaire de Courbesseaux, le Maire a procédé à un dépôt de gerbe en présence d'une assemblée recueillie.

*

*





La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/

http://www.diplomatie.gouv.fr/

De nouvelles activités pour les Curvasalissiens

Nos bâtiments communaux ont été désertés par les écoliers depuis la construction du nouveau groupe scolaire à Réméréville. Mais, nous nous sommes attachés à donner une nouvelle vie à ces locaux. Ainsi, depuis le mois de septembre, ces anciennes salles de classe accueillent de nouvelles activités :

♦ Cours de guitare par Julien Rousselot de ABCGuitare, en cours individuels ou collectifs (3 élèves maxi).



Ces cours sont donnés le mardi de 17h à 18h pour les débutants et de 18h à 19h pour les guitaristes ayant déjà des notions. (Possibilités de cours aussi le mercredi, si d'autres personnes sont intéressées). www.abcguitare54.sitew.fr

◆ Cours de ZUMBA par Julie Muller, professeur professionnelle agréée, exerçant dans les salles de sport nancéennes, et en cours de coaching à domicile.

A Courbesseaux, une trentaine de « Zumbinettes » se retrouvent à ses cours tous les jeudis de 20h15 à 21h15, dans une ambiance amicale et décontractée.

Cours de Judo

Depuis maintenant près de 4 mois, notre commune a la chance de posséder un Dojo (salle de judo) financé par la Fédération française de judo.

Celui-ci est installé dans une des classes maternelles de l'ancienne école du village. C'est une dizaine de participants qui se donnent rendez-vous tous les mardis pour pratiquer.

Les cours sont assurés par DAVID PAUMELLE (entraîneur du club d'Haraucourt).

Les horaires des cours sont les mardis de :

- ♦ 18h15 à 19h00 pour les 6 à 10 ans
- 19h00 à 20h30 pour les 10 à 15 ans
- ♦ 20h30 à 22h00 pour les adultes.





Inscriptions sur place aux horaires des séances.

« Nous nous sommes attachés à donner une nouvelle vie à ces locaux. »

Élections municipales des 23 et 30 Mars 2014

Afin de faciliter l'accès au bureau de votes, celui-ci se tiendra dorénavant dans la salle communale. Voici également une note précisant les quelques changements par rapport aux élections municipales.

Vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale et vous voulez voter
aux ÉLECTIONS MUNICIPALES et COMMUNAUTAIRES des 23 et 30 MARS 2014
Quelques changements sont à relever par rapport aux élections municipales de 2008.

Ce qui change pour les candidats

Tout candidat doit désormais déclarer sa candidature en préfecture ou en sous-préfecture. Ne peuvent être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature. Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée sur une ou des listes, complètes ou non.

Le jour du scrutin, sont affichés dans chaque bureau de vote le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates. Il n'y a pas de parité homme/femme imposée.

Au second tour, seuls des candidats présents au 1er tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1er tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Ce qui change pour vous, électeurs

Vous ne pouvez voter que pour une personne qui a déclaré sa candidature. Si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, cette voix n'est pas décomptée.

Ce qui ne change pas

Les candidats sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats qui réunissent à la fois :

- la majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages exprimés (nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls) ;
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux. Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. Comme auparavant, les bulletins comportant un nombre de candidats inférieur ou supérieur au nombre de postes à pourvoir sont considérés comme valables.

Vous pouvez toujours « panacher » les listes en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote. Les noms des candidats surnuméraires (c'est-à-dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) et les noms des personnes qui ne sont pas candidates ne seront pas décomptés.

Attention!

Un suffrage est considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir ou si elle ne contient aucun bulletin ou des bulletins comportant des signes ou des annotations.

Que se passe-t-il lorsque les élections sont terminées ?

Le conseil municipal ainsi élu désignera en son sein, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue (aux 2 premiers tours) et à la majorité relative (au 3° tour éventuel), le maire et les adjoints.

Les membres du conseil municipal seront ensuite classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les conseillers municipaux prennent rang par ancienneté de leur élection. Si les conseillers sont élus le même jour, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ce « tableau du conseil municipal » fixe l'ordre de désignation des conseillers communautaires qui sont les représentants de la commune à la communauté de communes. Ainsi, la commune sera représentée par son maire et éventuellement des adjoints selon le nombre de postes à pourvoir. Il n'y a pas de suppléant, sauf si la commune ne dispose que d'un seul siège au conseil de communauté, c'est le maire qui est désigné, avec un conseiller communautaire suppléant qui est le 1^{er} adjoint.

Association des maires de Meurthe-et-Moselle - Octobre 2013



CARNETS



La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents et la bienvenue à :

- Ugo MEYER né le 07/07/2013
- Enrick TOMBRE né le 20/11/2013

NOUVEAUX HABITANTS



Nous souhaitons la bienvenue à :

- M. et Mme ADAM Bernard au 4 rue du Général Poirel
- M. ETIENNE Jérôme et Melle FRUSTIN Julie au 12 rue de Lunéville
- M. et Mme GRANDCLAUDE Samuel au 13A rue de l'Etang
- M. ROMANN Simon chez M. DOUZANT et Mme NANTZ au 23 rue Général Poirel

MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION « LOISIRS ET CULTURE »



- 18 janvier 14h00 : Un après-midi réunissant nos aînés autour de la Galette des Rois accompagnée de leurs « bulles ».
- 31 janvier 2014 : soirée conviviale d'initiation à la dégustation du vin
- 21 février : assemblée générale (bilans et accueil des éventuels nouveaux bénévoles), suivie d'un verre de l'amitié.
- Avril (date à définir): sortie marche pour petits et grands, suivie d'un «casse-croûte» convivial.
- 10 mai à 11h30 : traditionnel apéritif offert aux habitants par votre association.
- 11 mai : Fête Patronale avec son manège, confiserie, tir et buvette.
- 29 juin : Barbecue annuel avec ses jambons à la broche et ses « patates » à la braise.
- 14 juillet : Balade à vélo pour petits et grands, suivie d'un « casse-croûte » convivial.



Horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale

Horaires d'été (15 avril - 15 oct.) Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h Dimanche de 9 h à 12 h Horaires d'hiver (16 oct. - 14 avril) Mercredi de 14 h à 17 h Vendredi de 14 h à 17 h Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Fermée les jours fériés

Date de ramassage des encombrants

Vendredi 26 septembre 2014

